

## Les budgets sont présentés au conseil

Récemment s'est tenu le dernier conseil municipal de Saint-Pardoux-Soutiers, dans la salle du Foyer rural.

### Comptes administratifs et des budgets primitifs de 2019 du budget principal et annexe.

Un PowerPoint a été transmis et présenté aux élus en début de séance, en préparation du vote des budgets, prévu au prochain conseil municipal. En dépenses de fonctionnement : consommation diverse réalisée en 2019 : 116.424,92 €, en budget 2020 : 112.750 € ; fournitures tous services en 2019 : 48.804,83 €, en budget 2020 : 44.250 € ; entretien, espaces verts, véhicules, voies et réseaux : réalisé en 2019 : 59.347,33 €, en budget 2020 : 67.900 € ; participation réalisée en 2019 : 78.400,45 €, au budget 2020 : 118.218,57 € ; Frais divers des élus réalisés en 2019 : 62.347,04 €, en budget 2020 : 73.689,64 € ; personnel communal : 391.214,86 €, au budget 2020 : 415.425,83 € dont salaires réalisés en 2019 274.538,70 €, au budget 2020 : 259.911,68 € ; gestion financière réalisée en 2019 : 14.940,42 €, au budget 2020 : 14.428,17 €. En recettes de fonctionnement : encaissement réalisé en 2019 : 118.437,87 €, au budget 2020 : 96.000 € ; impôts et taxes réalisés en 2019 : 516.189,42 €, au budget 2020 : 518.702,50 € ; dotations État : 724.490,11 €, au budget 2020 : 676.693 €. Dépenses d'investissement : achats matériels réalisés en 2019 : 31.857,68 €, au budget 2020 : 158.200 € ; divers travaux réalisés en 2019 : 404.811,13 €, au budget 2020 : 437.000 € ; emprunts totaux en 2020 : 224.350,12 €. Recettes

d'investissement : opérations financières réalisées en 2019 : 136.621,43 €, au budget 2020 : 184.602,72 € ; diverses subventions réalisées en 2019 : 88.918 €, au budget 2020 : 312.286 €.

**Acquisitions diverses de matériels.** Projet d'installation d'un radar pédagogique mobile aux entrées du bourg, l'appareil fonctionnera par panneau solaire. Avant son installation, un socle en béton est envisagé, réalisé par les services techniques.

**Frais de gardiennage église.** Le maire Johann Baranger informe qu'il s'agit d'une dépense obligatoire qui s'élève à 120,97 € par an pour un prêtre ne résidant pas sur la commune.

**Tarifs maintenus du restaurant scolaire.** Les tarifs pratiqués actuellement sont : abonné régulier : 2,70 € ; abonné occasionnel : 3,80 € et repas adultes et encadrants : 5,50 €. Karine Olivier précise qu'il n'est pas souhaitable d'augmenter les tarifs sans avoir un état des lieux chiffré des coûts de production et des coûts annexes. Pascal Poublanc suggère qu'« une augmentation n'est pas opportune, au regard de la crise sanitaire récente et des conséquences économiques pouvant en découler », l'assemblée approuve ces remarques. Ainsi, pour la rentrée de 2020-2021, il est proposé de conserver les tarifs actuellement pratiqués. Les membres de la commission « restaurant scolaire » se sont concertés sur le règlement intérieur, dont le rajout du mode Sepa pour le règlement des factures. Le maire précise que les familles peuvent inscrire leurs enfants pour la prochaine rentrée scolaire 2020-2021.